

DEPARTEMENT DE L'AUBE ARRONDISSEMENT DE TROYES COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation : 22/02/2024

Date d'affichage de la convocation : 22/02/2024

Nombre de Conseillers:

En exercice: 29
Présents: 26
Représentés: 03
Votants: 29

Délibération n°

2024 D 026

Séance du 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la <u>présidence</u> de Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.

<u>Etaient présents</u>: Mmes et MM.: Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Gérard VAN MELCKEBEKE, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Cécile PETIT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Kylan GORIT, Hubert PROT, Karine CRAVIC, Claire ADAM, Christie DEZERT, Timothée BRASSET, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration: Sylvie VELUT pouvoir à Gérard TRUTAT, Eloïse SOYER pouvoir à Lucie CARLIER, Sonia PREHOUBERT pouvoir à Séverine DELSERT BROQUET

Absents: --

Secrétaire de séance : Monsieur Lucie CARLIER

<u>Objet de la délibération</u> : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE D'AIX EN OTHE

Madame le Maire rappelle que les articles R 421-14 et suivants du code de l'éducation prévoient pour les collèges de moins de 600 élèves, la désignation d'un représentant de la commune siège de l'établissement.

Il est procédé à une nouvelle désignation à la suite de chaque renouvellement partiel ou total de l'assemblée délibérante de la collectivité.

Pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions. Celui-ci siège au Conseil d'administration en cas d'empêchement du représentant titulaire

Après appel à candidatures, Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

> **DESIGNE** en qualité de représentants de la Commune au Conseil d'Administration du Collège d'Aix en Othe :

<u>Titulaire</u>: Mme Lucie CARLIER, <u>Suppléant</u>: Mme Eloïse SOYER.

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations, Le Maire, Sévérine DELSERT BROQUET.